



L'AVIS DU VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL DE COLOMBE-LES-VESOUL
Juillet 2019

L'église de Colombe a besoin de vous.

Comme nous vous en parlions dans le bulletin précédent, des travaux de rénovation intérieure de l'église vont être engagés, pour un coût de 62 559 € HT.

Un appel aux dons a été lancé par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

Pour répondre aux questions de certains d'entre vous, nous apportons quelques précisions.

1 Si vous faites un don à destination de l'église de Colombe, il ne sera en aucun cas attribué à un autre monument, mais exclusivement à notre église.

2 Le don versé en 2019 vous fera bénéficier d'un crédit d'impôts à hauteur de 66%.

3 Vous pouvez faire vos dons soit par chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine, soit par internet (*Suivre la procédure expliquée page 4*).

Une subvention sera accordée par la Région Bourgogne-Franche Comté, égale au total des dons collectés par la Fondation du Patrimoine.

Pour résumer, si vous faites un don de 100 €, la Région donne également 100 €, et vous bénéficierez d'une réduction d'impôts de 66 €.

Le coût réel (33 euros) de votre don, génère 200€ de travaux.

MERCI!



Les enfants de l'école présentent leur travail à la salle des fêtes, le mardi 11 juin 2019

L'école, c'est la vie du village.

Pendant longtemps, l'école de la république était présente au cœur de chaque village de France. Petit à petit, pour des raisons démographiques et économiques, plusieurs villages ont perdu leur école.

L'école de Colombe a été en danger, nous avons failli la perdre. Aujourd'hui que nous savons qu'elle est maintenue, nous devons faire les efforts nécessaires pour maintenir la qualité des bâtiments et améliorer l'accueil des jeunes élèves.

Notre école est dynamique! Le mardi 11 juin, les jeunes élèves ont présenté leurs travaux de l'année. Réalisés avec le concours de la bibliothèque municipale, ils concernent la littérature, la poésie, l'histoire, les arts plastiques...

Apprendre à lire, à écrire et à compter, c'est bien, c'est le premier rôle de l'école. Mais apprendre à penser, à réfléchir, c'est un « plus » extraordinaire. Ce jour là, les enfants ont fait part à tous, des résultats de leurs réflexions.

Ils ont incité les parents et tous les adultes présents à participer à différents ateliers. Ils ont lu des histoires sorties tout droit de leur imagination, ils ont guidé les visiteurs pour leur faire découvrir leurs textes et leurs dessins.

Ils étaient fiers de tout ce qu'ils avaient réalisé et de l'intérêt que nous leur portons.

Michel FLORENTIN.
Adjoint

BUDGET COMMUNAL 2019

Adopté lors du conseil municipal du 11 avril 2019

597 966 euros Répartis en 2 sections, Fonctionnement et Investissement

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Impôts Taxes d'habitation, foncières, attribution de compensation	160 555€
Dotations globale de fonctionnement Versée par l'état	22 453€
Autres dotations et participations	28 974€
Produits du domaine et des services Loyers, locations salle des fêtes, bois...	16 970€
Autres ressources	16 430€
Excédent reporté	55 009€

TOTAL

300 391€

DEPENSES

Dépenses de personnel	89 495€
Charges générales Fournitures, entretien des bâtiments, assurances, téléphone, affranchissements...	84 473€
Autres charges Ecole, service incendie, etc	45 475€
Charges financières Intérêts des emprunts	6 000€
Subventions	5 000€
Reversement à l'état Fond de garantie	32 752€
Autofinancement Prélèvement pour l'investissement	30 336€

TOTAL

300 391€

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Remboursement du capital	17 000€
Travaux et installation de voirie	153 300€
Entretien de bâtiments, équipements (dont église : 75 000€)	126 200€
Divers	1 075€

TOTAL

297 575€

RECETTES

Excédent 2017	44 439€
Remboursement de TVA	3 900€
Taxe d'aménagement	15 000€
Autres subventions	83 900€
Autofinancement Prélevé sur la section fonctionnement	30 336€
Emprunt prévisionnel	120 000€

TOTAL

297 595€

Dans le contexte actuel, le conseil municipal a choisi de **maintenir les taux des taxes locales au niveau de 2018.**

Les travaux prévus s'élèvent à 279 500€:

- Les travaux d'aménagement du carrefour avec la Rue de Villers sont engagés. Ils permettent de sécuriser la liaison entre le village et les lotissements d'Essernay (création d'un trottoir, traversées de voies, etc.).
- L'aménagement du parking de la mairie et du cimetière est en cours.
- L'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication se poursuit, rue du château et Grande rue.
- La réfection des Rues du château et de la chapelle sera réalisée en fin d'année.
- Les travaux de rénovation intérieure de l'église débiteront après retour de l'avis de l'architecte des bâtiments de France.
- La réfection des locaux scolaires (sols, peintures, salle d'activité, sanitaires) est engagée.



Colombe.lès.Vesoul 14 Août

Rosedale
[19h30] - Blues Rock

BREAK FREE
QUEEN TRIBUTE SHOW
N°1 TRIBUTE IN EUROPE
A partir de 21h30

[23h30]
LAZY
NOIR DESIR

700m² couverts
Concert Gratuit

Intermèdes : Batou'Bled'ARTS

Ça va se passer...

Fête nationale

Les festivités se dérouleront le dimanche 14 juillet, selon le papier qui a été déposé dans votre boîte aux lettres.

Attention, l'apéritif offert par la commune aura lieu à 18 heures

Vide-greniers du 26 août, dans les rues du village.

Trail de la Colombine au clair de lune:

La nouvelle édition se déroulera le **samedi 05 octobre**.

Une fois de plus, les organisateurs feront appel à de nombreux « bénévoles ».

Activités régulières.

Le **CARDIO BOXING** le lundi soir, les répétitions du **THÉÂTRE** le jeudi soir, la **GYMNASTIQUE** le mercredi soir, le **FIL D'ARGENT** le jeudi après-midi...

Les activités sont multiples et s'adressent à différents publics.

Si vous êtes intéressés par une de ces activités, n'hésitez pas à contacter les personnes responsables.

Concert du 14 août:

Le concert est toujours en entrée libre grâce à la générosité de nos partenaires.

Un chapiteau principal de 700 m² protège les spectateurs. Restauration et buvettes sont assurées par les bénévoles du CALC.

Paiements CB. Accès P.M.R.

Programme de la 9ème édition:

19h30: « *Rosedale* » Blues Rock.

21h30: « *BreakFree—Queen Tribute Show* » un véritable spectacle d'hommage aux grands succès du mythique groupe Queen.

23h30: « *Lazy Tribute Noir Désir* » - Un show assuré par quatre musiciens talentueux.

Les intermèdes seront assurés par un groupe local venant de Esprels: « *Batou bled'ats* », rythmes africains et brésiliens.

TRAVAUX EXTERIEURS

En cette saison estivale où chacun peut s'adonner (avec plaisir ou par obligation) aux travaux extérieurs, il peut être utile de rappeler les horaires d'utilisation des appareils pouvant provoquer des nuisances sonores pour le voisinage.

Ces plages horaires ont été fixées par arrêté préfectoral et il appartient à chacun d'en tenir compte.

Du lundi au samedi:

- de 9h00 à 12h00
- De 14h00 à 19h30

Dimanche et jours fériés:

- De 10h00 à 12h00

Si un voisin distrait oublie de respecter ces horaires, la première chose à faire est d'en discuter calmement avec lui avant d'en venir à des actions de plaintes auprès des autorités.

Parler reste la meilleure solution.

DECHETS ANIMAUX

Encore et toujours, des déjections canines continuent à « fleurir » sur les chemins et les trottoirs de la commune

Une fois de plus, il est demandé aux maîtres de ces chiens de bien vouloir prévoir un sac pour ramasser ces déchets, lorsqu'ils emmènent leur compagnon en promenade.

MERCI!!!

RECENSEMENT DES JEUNES

Tous les jeunes, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, au cours des 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Chaque jeune Colombois dans ce cas doit donc se présenter à la mairie aux horaires d'ouverture (voir ci dessous).

Il se verra alors remettre une « **attestation de recensement** », qu'il devra conserver.

Une copie de cette attestation lui sera demandée à chaque fois qu'il s'inscrira à un examen, brevet, bac, permis de conduire...

ADOPTER LES BONS REFLEXES CONTRE LES CAMBRIOLAGES.

Voici les conseils donnés par la Gendarmerie Nationale en cas de cambriolages.

- Prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le « 17 ».

- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques mais essayez de recueillir des éléments d'identification.

- Préservez les traces et indices, à l'intérieur et à l'extérieur.

- Portez plainte auprès de votre brigade de gendarmerie.

- Déclarez le vol à votre assureur dans les 2 jours ouvrés.

RISQUES DE SECHERESSE

Après la sécheresse de l'été 2018, les nappes phréatiques n'ont pas encore pu se reconstituer entièrement.

Un nouveau risque de sécheresse est donc à prendre au sérieux pour l'été prochain.

De manière préventive, chacun doit adopter des gestes simples pour essayer de réduire sa consommation.

- Détecter et réparer toutes fuites d'eau sans tarder.
- Privilégier les douches aux bains.
- Installer des équipements sanitaires économes en eau

De plus, il est important de respecter les restrictions d'utilisation en cas d'**arrêté sécheresse** pris par la préfecture.

INFOS

OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi et mercredi
de 14 h 00 à 18 h 00

Mardi
de 18 h 00 à 20 h 00

Jeudi et vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00

Permanences des élus

Mardi
de 18 h 30 à 20 h 00

Samedi
de 10 h 30 à 11 h 30

TENNIS

La cotisation au tennis doit être renouvelée chaque année.

Les adhésions 2019, au tarif de **5 €uros par an** et par personne, se font auprès de Michel FLORENTIN (06 70 35 21 57)

DECHETTERIE DE QUINCEY

HORAIRES D'ÉTÉ

Du mardi au vendredi:
de 8 h 30 à 12 h 00
de 14 h 00 à 18 h 00

Le samedi:
de 8 h 30 à 12 h 00
De 14 h 00 à 17 h 30

Fermé lundi et dimanche

AGENDA

Dimanche 14 juillet: Mairie Verre de l'amitié, à 18h00.
Pplace de la mairie.

Dimanche 14 juillet: CALC
Après-midi festif à partir de 14h00, sur la place.

Mercredi 14 août: CALC.
Concert au stade.

Dimanche 25 août: CALC.
Vide greniers dans les rues du village.

Samedi 05 octobre: CALC.
Trail de la Colombine au clair de lune.

Vendredi 22 novembre:
CALC
Dégustation de vins primeurs à la salle des fêtes.

FONDATION DU PATRIMOINE

Le lien suivant permet d'accéder directement au projet de Colombe

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-de-colombe-les-vesoul-t2>

- Cliquer sur l'onglet rouge « faire un don » à gauche de la présentation du projet.
- Inscrire le montant choisi, l'encart central « don à un projet » devient rouge, valider.
- S'inscrire: mail + mot de passe.
- Page de paiement en ligne